REM FORMATION

11.2.3.10. + Compl. 11.2.6.2 du Regl. EU2015/1998 :Formation des personnes qui effectuent sur le courrier et le matériel des transporteurs aériens, les approvisionnements de bord et les fournitures d'aéroport, des contrôles de sûreté, autres que l'IF + TC

1 jour 6 heures

Programme de formation

Public visé

Personnel qui effectuent sur les fournitures destinés aux aéroports et les approvisionnements de bord, des contrôles de sûreté autres que l'inspection/ le filtrage
Préparateur de : Plateaux Repas; Préparation Vente à bord (journaux, duty-free...); Nettoyage avion; métiers de l'armement (ACNA; SERVAIR : approvisionnement à bord)
Et qui accèdent à la ZSAR sans escorte

Pré-requis

Avoir suivi une vérification de ces antécédents judiciaires prévu à l'Art.11.1.1 et 11.1.2 AIM du11/09/2013 et dispositions du IV Art. R213-4-5 du CAC,
Français Lu et écrit et parlé

Objectifs pédagogiques

- Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles.
- Connaissance des exigences légales applicables et connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation, y compris, entre autres, la menace interne et la radicalisation.
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des
- obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté.
- Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans
- lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité.
- Connaissance des procédures de notification.
- Aptitude à identifier des articles prohibés.
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés.
- Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés.
- Connaissance des exigences de protection applicables au courrier et au matériel des transporteurs aériens, aux approvisionnements de bord et aux fournitures d'aéroport,selon le cas.
- Connaissance des exigences applicables au transport, le cas échéant.

-->Et si la personne détient une carte d'identification aéroportuaire, la formation doit également permettre d'acquérir toutes les compétences suivantes :

- Compréhension de la configuration du poste d'inspection/filtrage et du processus d'inspection/filtrage ;

- Connaissance des procédures de contrôle d'accès et des procédures d'inspection/filtrage correspondantes ;
- Connaissance des cartes d'identification aéroportuaires utilisées dans cet aéroport ;
- Aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté

Description / Contenu

- Paragraphe §11.2.3.10 du règlement européen n°2015/1998: formation des personnes qui effectuent sur le courrier et le matériel des transporteurs aériens, les approvisionnements de bord et les fournitures d'aéroport, des contrôles de sûreté autres que l'inspection/le filtrage + Complément 11.2.6.2 du Regl. EU2015/1998 relatif à la formation des personnes qui accèdent sans escorte à la ZSAR.

Formation sûreté approvisionnements de bord et badge aéroportuaire en salle, 6 heures (11.2.3.10 + 11.2.6.2) : une journée pour livrer en zone de sûreté et obtenir son titre de circulation

Cette formation combinée s'adresse aux personnes qui préparent, contrôlent ou livrent les approvisionnements de bord (catering, duty free, produits embarqués), les fournitures d'aéroport, le courrier ou le matériel des compagnies aériennes, et qui ont en plus besoin d'un badge aéroportuaire (titre de circulation aéroportuaire, badge rouge) pour accéder sans escorte à la zone de sûreté à accès réglementé : chauffeurs-livreurs, agents de catering et de commissariat aérien, magasiniers, personnels des fournisseurs habilités et des fournisseurs connus, intérimaires, sur Roissy Charles-de-Gaulle, Orly ou tout autre aéroport. La version 6 heures laisse le temps des échanges, des cas pratiques et des exercices de repérage d'articles prohibés. Elle répond aux paragraphes 11.2.3.10 et 11.2.6.2 du règlement européen 2015/1998 ; les deux programmes sont validés par la DGAC et donnent lieu à deux attestations.

Programme de la formation (6 heures, évaluation comprise)

1. La menace sur l'aviation civile : les actes d'intervention illégale, les attentats et les menaces actuelles, la menace interne et la radicalisation, la culture de sûreté au travail.

2. La réglementation et la chaîne d'approvisionnement sécurisée : le règlement européen 2015/1998, les acteurs (fournisseur habilité, fournisseur connu, transporteur aérien, exploitant d'aéroport, DGAC), les obligations et responsabilités de chacun.

3. Les approvisionnements et fournitures sécurisés : les contrôles de sûreté à la préparation, les exigences pour le transport et la livraison, les documents d'accompagnement, cas pratiques.

4. La protection des approvisionnements, fournitures, courrier et matériel des compagnies : empêcher toute intervention non autorisée, zones de stockage, scellés et véhicules, intégrité des livraisons, interpellation des personnes non autorisées.

5. Les articles prohibés et leurs méthodes de dissimulation : les reconnaître dans une livraison, repérer un colis ou un comportement suspect, exercices.

6. Partie badge aéroportuaire (complément TCA 11.2.6.2) : les titres de circulation, les zones et les couleurs, les règles de port et d'usage, le contrôle d'accès et le fonctionnement du poste d'inspection-filtrage, les règles d'accès à la zone de sûreté à accès réglementé.

7. Réagir et signaler : les procédures de notification, la conduite à tenir face à un incident de sûreté, les sanctions encourues par les personnes physiques en cas de manquement.

8. Évaluation finale : QCM, note minimale de validation 12/20, puis délivrance des attestations 11.2.3.10 et 11.2.6.2, cette dernière étant nécessaire à la demande de badge.

Formats proposés : en salle dans notre centre de Roissy-en-France, en visioconférence ou dans vos locaux pour un groupe. Une version 4 heures et une version e-learning existent aussi ; l'équipe est joignable au 01 49 19 81 79 pour vous orienter.

Validité : 3 ans. Un recyclage combiné est proposé avant l'échéance.

Modalités pédagogiques

Formation présentielle en salle
Voir Synthèse du programme pédagogique

Moyens et supports pédagogiques

Cours théorique PowerPoint® / Vidéoprojecteur / Tableau blanc

Modalités d'évaluation et de suivi

QCM (Questionnaire à Choix Multiples) avec note minimale de validation fixée à 12/20
2 tests pour valider le module §11.2.3.10 et et ensuite le module §11.2.6.2

VALIDITE DE LA FORMATION
3 ans ou dans les cas où les compétences n'ont pas été exercées pendant plus de six mois avant la reprise de la fonction de sûreté, ou dans le cadre de compétences nouvelles ou étendues, conformément au §11.4.2 du règlement européen n°2015/1998

Modalités Accessibilité

Le centre de formation REM dispose de locaux accessibles aux personnes en situation de handicap moteur pour les formations en présentiel. (Salle de formation en Rez de chaussée).
Merci de contacter notre secrétariat au 01 49 19 81 79 si vous êtes en situation de handicap.

Profil du / des Formateur(s)

Qualification du formateur en sûreté:
Formateur qualifié ou certifié par l'Aviation civile française selon l'AIM du 11/09/2013 relatif à la sureté de l'aviation civile

07/11/2026